



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2018-058

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2018

Sommaire

26_Hopital de Valence

26-2018-05-14-009 - Décision n° 27-2018 relative à la délégation de signature (1 page)	Page 3
26-2018-05-14-010 - Décision n° 28-2018 relative à la délégation de signature (1 page)	Page 5
26-2018-05-14-011 - Décision n° 29-2018 relative à la délégation de signature (2 pages)	Page 7
26-2018-05-14-012 - Décision n° 30-2018 relative à la délégation de signature (1 page)	Page 10
26-2018-05-14-013 - Décision n° 31-2018 relative à la délégation de signature (1 page)	Page 12
26-2018-05-14-014 - Décision n° 33-2018 relative à la délégation de signature (2 pages)	Page 14
26-2018-05-14-015 - Décision n° 34-2018 relative à la délégation de signature (1 page)	Page 17
26-2018-05-14-016 - Décision n° 35-2018 relative à la délégation de signature (1 page)	Page 19
26-2018-05-14-017 - Décision n° 36-2018 relative à la délégation de signature (1 page)	Page 21

26_Hopital de Valence

26-2018-05-14-009

Décision n° 27-2018 relative à la délégation de signature

DECISION N° 27-2018 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de Direction commune des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est accordée à Madame Emmanuelle SORIANO, Directrice déléguée au GHT et au système d'information hospitalier, pour toutes les correspondances courantes et tous les actes liés à l'engagement des fournitures et services entrant dans les attributions de sa Direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle SORIANO, Directrice déléguée au GHT et au Système d'Information Hospitalier, délégation de signature est accordée à Monsieur Olivier LALANNE, Ingénieur Hospitalier, pour tous les actes liés à l'engagement des fournitures et services entrant dans les attributions relatives au Système d'Information de la Direction déléguée au GHT et au Système d'Information Hospitalier.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée à Madame Emmanuelle SORIANO, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le Chef d'Etablissement.

Article 3 :

Les délégués précités sont chargés de l'application de la présente décision. Ils rendront compte périodiquement de leur délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de leur délégation.

Article 4 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comptable Public et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Drôme.

Article 5 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 6 :

Les délégués précités sont tenus de déposer leurs signatures auprès du Directeur.

Fait à Valence, le 14 Mai 2018

Emmanuelle SORIANO
Directrice Adjointe

Freddy SERVEAUX
Directeur Général

Olivier LALANNE
Ingénieur Hospitalier

26_Hopital de Valence

26-2018-05-14-010

Décision n° 28-2018 relative à la délégation de signature

DECISION N° 28-2018 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 22 Mars 2017 nommant Monsieur Patrick MECHAIN, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de Valence,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de Direction commune des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est accordée à Monsieur Patrick MECHAIN, Directeur de la qualité, des relations avec les usagers et de la communication, pour tous les actes relatifs à l'engagement des démarches qualité, de la certification, de la gestion des risques, de la communication et de tous actes relatifs à la gestion des réclamations, plaintes, contentieux des usagers et réquisition ou communication de dossiers de patients.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée à Monsieur Patrick MECHAIN, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le Chef d'Etablissement.

Article 3 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrées dans l'exercice de sa délégation.

Article 4 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comptable Public et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Drôme.

Article 5 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 6 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Fait à Valence, le 14 Mai 2018

Patrick MECHAIN
Directeur Adjoint

Freddy SERVEAUX
Directeur Général

26_Hopital de Valence

26-2018-05-14-011

Décision n° 29-2018 relative à la délégation de signature

DECISION N° 29-2018 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 4 Mai 2017 nommant Monsieur Olivier MOULINET, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de Valence,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de Direction commune des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est accordée à Monsieur Olivier MOULINET, Directeur des finances et du contrôle de gestion, pour tous les actes liés à l'ordonnancement des recettes et des dépenses dans la limite des crédits autorisés, les demandes de tirage sur l'ouverture de crédits de trésorerie, à l'engagement et à la liquidation des fournitures et services entrant dans les attributions de la direction des finances et pour tous les actes administratifs liés à l'admission des résidents en EHPAD et en USLD dans les attributions de la gestion administrative des patients.

Sont exclus de la présente délégation :

- ✓ Les décisions relatives aux emprunts
- ✓ Les décisions modificatives de crédits ou de virements de crédits
- ✓ Les décisions d'admission en non-valeur

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MOULINET, Directeur des finances et du contrôle de gestion, délégation de signature est accordée à Madame Virginie SAUTHIER, Attachée d'Administration Hospitalière et à Madame Laure CELERIEN, Adjoint des Cadres Hospitaliers, pour tous les actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses et des recettes et aux décisions de tirage sur l'ouverture de crédit de trésorerie. Dans les mêmes conditions, la délégation s'étend aux actes relatifs à l'engagement et à la liquidation des fournitures et services entrant dans les attributions de la direction des finances et du contrôle de gestion.

Délégation de signature est accordée à Madame Maïlys D'ESCRIVAN, Attachée d'Administration Hospitalière, pour tous les actes administratifs liés à l'admission des résidents en EHPAD et en USLD et pour tous les actes de gestion et d'émission de titres de recettes relatifs à la Gestion Administrative des Patients.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée à Monsieur Olivier MOULINET et à Madame Maïlys D'ESCRIVAN, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le Chef d'Etablissement.

Article 3 :

Les délégués précités sont chargés de l'application de la présente décision. Ils rendront compte périodiquement de leur délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de leur délégation.

Article 4 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comptable Public et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Drôme.

Article 5 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 6 :

Les délégataires précités sont tenus de déposer leurs signatures auprès du Directeur.

Fait à Valence, le 14 Mai 2018

Olivier MOULINET
Directeur Adjoint

Freddy SERVEAUX
Directeur Général

Virginie SAUTHIER
Attachée d'Administration Hospitalière

Laure CELERIEN
Adjoint des Cadres

Maïlys D'ESCRIVAN
Attachée d'Administration Hospitalière

26_Hopital de Valence

26-2018-05-14-012

Décision n° 30-2018 relative à la délégation de signature

DECISION N° 30-2018 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 mars 2013 nommant Madame Christine TOURNE-JOUFFRET, Coordinatrice générale des activités de soins au Centre Hospitalier de Valence,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de Direction commune des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

DECIDE

Article 1 :

Madame Christine TOURNE-JOUFFRET, Directrice des soins, est habilitée à signer toutes les correspondances courantes concernant la Direction des Soins Infirmiers et Médico-Techniques et notamment les conventions de stage des personnels soignants, de rééducation et Médico-Techniques.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée à Madame Christine TOURNE-JOUFFRET, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le Chef d'Etablissement.

Article 3 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrées dans l'exercice de sa délégation.

Article 4 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comptable Public et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Drôme.

Article 5 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 6 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Fait à Valence, le 14 mai 2018

Christine TOURNE-JOUFFRET
Directrice des Soins

Freddy SERVEAUX
Directeur Général

26_Hopital de Valence

26-2018-05-14-013

Décision n° 31-2018 relative à la délégation de signature

DECISION N° 31-2018 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de Direction commune des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général, Madame Anne BAYLE, Attachée d'Administration Hospitalière, est habilitée à signer toutes les correspondances courantes concernant la Direction Générale.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée à Madame Anne BAYLE, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le Chef d'Etablissement.

Article 3 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrées dans l'exercice de sa délégation.

Article 4 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comptable Public et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Drôme.

Article 5 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 6 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Fait à Valence, le 14 mai 2018

Anne BAYLE
Attachée d'Administration Hospitalière

Freddy SERVEAUX
Directeur Général

26_Hopital de Valence

26-2018-05-14-014

Décision n° 33-2018 relative à la délégation de signature

DECISION N° 33-2018 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 12 janvier 2011 nommant Madame Stéphanie PIOCH, Directrice Adjointe au Centre Hospitalier de Valence,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de Direction commune des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est accordée à Madame Stéphanie PIOCH, Directrice Adjointe, Directrice des projets et des Affaires Médicales, pour tous les actes de gestion quotidienne relatifs à l'activité de cette direction, y compris tous les actes concernant la rémunération des personnels médicaux de l'établissement et ceux concernant les procédures de recrutement des mêmes personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie PIOCH, Directrice des projets et des Affaires Médicales, Madame Martine DOMINGUES, Adjoint des Cadres Hospitaliers est habilitée à signer tous les actes relatifs à la gestion des activités de la Direction des Affaires Médicales y compris les actes relatifs à la rémunération des personnels médicaux de l'établissement et ceux concernant les procédures de recrutement des mêmes personnels, dans la limite des actes de gestion dont la délégation est confiée à Madame Stéphanie PIOCH.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie PIOCH, Directrice des projets et des Affaires Médicales, Madame Sabrina BOTTET, Coordinatrice en maïeutique, est habilitée à signer les conventions de stage concernant les Sages-Femmes.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée à Madame Stéphanie PIOCH, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le Chef d'Etablissement.

Article 3 :

Les délégataires précités sont chargés de l'application de la présente décision. Ils rendront compte périodiquement de leur délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de leur délégation.

Article 4 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comptable Public et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Drôme.

Article 5 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 6 :

Les délégataires précités sont tenus de déposer leurs signatures auprès du Directeur.

Fait à Valence, le 14 Mai 2018

Stéphanie PIOCH
Directrice Adjointe

Freddy SERVEAUX
Directeur Général

Martine DOMINGUES
Adjoint des Cadres

Sabrina BOTTET
Coordinatrice en maïeutique

26_Hopital de Valence

26-2018-05-14-015

Décision n° 34-2018 relative à la délégation de signature

DECISION N° 34-2018 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de Direction commune des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Hassan HIDA, Pharmacien des Hôpitaux, Chef de service de la Pharmacie à usage intérieur et de la stérilisation, pour exercer les fonctions de comptable matières et procéder à l'engagement et à la liquidation des commandes de tous les comptes pharmaceutiques.

En cas d'empêchement de Monsieur Hassan HIDA, la même délégation est donnée à :

- ✓ Madame le Docteur Stéphanie BOURGET, Pharmacien des Hôpitaux
- ✓ Madame le Docteur Isabelle DUFRENE, Pharmacien des Hôpitaux
- ✓ Madame le Docteur Fabienne VIAL, Pharmacien des Hôpitaux
- ✓ Madame le Docteur Claire COMBE, Pharmacien des Hôpitaux
- ✓ Madame le Docteur Anne GUILLERMET, Pharmacien des Hôpitaux

Article 2 :

Les délégataires précités sont chargés de l'application de la présente décision. Ils rendront compte périodiquement de leur délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrées dans l'exercice de la délégation.

Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comptable Public et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Drôme.

Article 4 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 5 :

Les délégataires précités sont tenus de déposer sa signature auprès du Directeur.

Fait à Valence, le 14 mai 2018

Docteur Hassan HIDA
Pharmacien des Hôpitaux

Freddy SERVEAUX
Directeur Général

Docteur Stéphanie BOURGET
Pharmacien des Hôpitaux

Docteur Claire COMBE
Pharmacien des Hôpitaux

Docteur Isabelle DUFRENE
Pharmacien des Hôpitaux

Docteur Fabienne VIAL
Pharmacien des Hôpitaux

Docteur Anne GUILLERMET
Pharmacien des Hôpitaux

26_Hopital de Valence

26-2018-05-14-016

Décision n° 35-2018 relative à la délégation de signature

DECISION N° 35-2018 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 12 janvier 2011 nommant Madame Stéphanie PIOCH, Directrice Adjointe au Centre Hospitalier de Valence,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 4 Mai 2017 nommant Monsieur Olivier MOULINET, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de Valence,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de Direction commune des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef d'Etablissement, délégation de signature à portée générale est accordée à Madame Stéphanie PIOCH, Directrice Adjointe et à Monsieur Olivier MOULINET, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous les actes, décisions et correspondances.

Sont exclus de cette délégation, dès lors que la durée d'indisponibilité du Chef d'Etablissement ne compromet pas le bon fonctionnement des services rendant urgent la prise de décision :

- ✓ Tous les actes relatifs aux opérations immobilières
- ✓ Les décisions relatives aux emprunts
- ✓ Les contrats ou avenants au contrat de pôle
- ✓ Les mesures d'ordre disciplinaire
- ✓ Les décisions d'attribution de logement par nécessité ou utilité de service

Article 2 :

Les délégués précités sont chargés de l'application de la présente décision. Ils rendront compte périodiquement de leur délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de leur délégation.

Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comptable Public et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Drôme.

Article 4 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 5 :

Les délégués précités sont tenus de déposer leurs signatures auprès du Directeur.

Fait à Valence, le 14 Mai 2018

Stéphanie PIOCH
Directrice Adjointe

Freddy SERVEAUX
Directeur Général

Olivier MOULINET
Directeur Adjoint

26_Hopital de Valence

26-2018-05-14-017

Décision n° 36-2018 relative à la délégation de signature

DECISION N° 36-2018 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon

Vu les textes applicables,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 avril 2018 nommant Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

Vu l'organigramme de Direction commune des Centres Hospitaliers de Valence, Crest, Die et Tournon,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est accordée à Madame Marie-France MADEC, Directrice Adjointe, Directrice des Affaires Générales, juridiques et de la recherche clinique pour toutes les correspondances courantes concernant sa direction.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée à Madame Marie-France MADEC, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le Chef d'Etablissement.

Article 3 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrées dans l'exercice de sa délégation.

Article 4 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comptable Public et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance. Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Drôme.

Article 5 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 6 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Fait à Valence, le 14 mai 2018

Marie-France MADEC
Directrice Adjointe

Freddy SERVEAUX
Directeur Général